



Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

le 18 décembre 2020

Monsieur le Premier ministre,

Pleinement engagés dans la volonté de participer à la relance de notre pays et prêts à soutenir l'investissement local, les départements franciliens ont œuvré, depuis le début de la crise sanitaire, au soutien des acteurs et à la relance de l'économie de leurs territoires. Du fait de la densité de la population francilienne et de sa diversité socio-économique, la crise y a été plus rude qu'ailleurs. Aussi, les finances de nos départements ont été mises à mal et sont actuellement touchées par un effet de ciseaux sans précédent, conséquence conjuguée de la hausse des dépenses sociales obligatoires et de la baisse de nos recettes de fonctionnement.

Dans un contexte inédit de crise sanitaire, économique et sociale, le Gouvernement a présenté début septembre son Plan France Relance et a affiché le souhait d'une forte territorialisation, pour une mise en œuvre efficiente des crédits alloués.

Vous avez précisé, par deux circulaires en dates du 23 octobre et du 20 novembre, le cadrage et les modalités de cette « Territorialisation du Plan de Relance », à travers la signature d'un « accord de relance régional » et celle d'un « contrat de relance et de transition écologique » par les départements volontaires. Des accords de ce type ont d'ailleurs déjà été signés par certains de nos homologues avec leurs Préfets, à l'issue d'un dialogue qui s'est avéré fructueux avec l'Etat.

Afin de poursuivre, malgré nos finances dégradées, notre action au service de la cohésion sociale et territoriale, de la compétitivité et de l'écologie -les trois priorités définies par le plan de relance-, nos départements se proposent de signer dès le début de l'année 2021 un contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat, mais pas dans les conditions que nous connaissons actuellement.

D'après les derniers éléments communiqués par les préfetures de région et de département, l'enveloppe du plan de relance dont bénéficieraient les départements de la région Ile-de-France serait dérisoire, au bénéfice des départements ruraux. Ainsi, la part de l'enveloppe de 300 millions d'euros fléchée vers la rénovation énergétique des bâtiments départementaux serait égale, pour les départements franciliens, à 20 millions d'euros, soit 6% du total de l'enveloppe consacrée aux départements, **alors que l'Ile-de-France représente 18.4% de la population française**. De plus, les modalités de répartition des crédits du plan à destination des départements seraient calquées sur la DSID et la DSIL, alors que celles-ci sont par construction plus favorables aux départements ruraux.

Le bilan d'exécution des 572 M€ de la DSIL reversée en 2019 montre un taux d'attribution de 13,5 % au territoire francilien, très en deçà de son poids démographique ou économique sur le territoire national. Il en est de même pour la DSID, puisque seulement 7 % de l'enveloppe 2019 a été attribuée aux départements de la région Ile-de-France.

Si la volonté de passer par des outils existants permet une opérationnalité rapide, la DSIL et la DSID comportent une composante de péréquation importante qui ne suit pas du tout la logique du plan de relance, dont l'objectif est avant tout de soutenir l'investissement local, la relance économique, et l'emploi. Elle est inadaptée aux réalités budgétaires actuelles des départements puisque l'ensemble des organismes d'analyse des comptes des collectivités territoriales (Banque Postale, Cour des comptes...) soulignent que l'effet ciseaux est plus important dans les territoires urbains -qui sont plus dépendants de la conjoncture économique et donc plus touchés que les autres par les baisses de DMT0 et la hausse du RSA.

Nos territoires ont été touchés de plein fouet par la crise et notre action de soutien à l'économie et aux personnes fragiles, plébiscitée par tous les acteurs y compris par l'Etat, a mis à mal l'équilibre budgétaire de nos départements et nos marges de manœuvre financière futures.

Dans ce contexte, il est inacceptable que les départements franciliens ne perçoivent pas, au titre du plan de relance, une part qui corresponde **a minima** à la part de la population nationale qu'ils représentent.

Dans le cadre d'un dialogue que nous souhaitons constructif et efficace, nous nous tenons à votre disposition pour définir les modalités concrètes de contractualisation Etat-départements, dans des conditions révisées.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de nos parfaites considérations.



Pierre Bédier
Président du Département des Yvelines



Marie-Christine Cavecchi
Présidente du Département du Val d'Oise



François Durovray
Président du Département de l'Essonne



Christian Favier
Président du Département du Val de Marne



Patrick Septiers
Président du Département de Seine-et-Marne



Georges Siffredi
Président du Département des Hauts-de-Seine



Stéphane Troussel
Président du Département de Seine-Saint-Denis